



DECISION N° 2024-179

**Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein l'Espace citoyen Mailloles de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.**

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

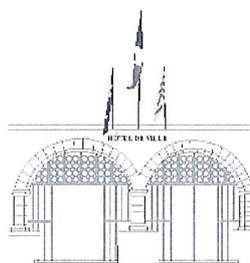
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Mailloles de la Ville de Perpignan.

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **4 050 € TTC** :

- **Atelier couture upcycling par Le prince charmant n'existe pas d'Emilie Carretero**, 38 avenue de la Pierre droite, 6640 Saint-Estève, pour un montant de **1 900 € TTC**. Atelier comprenant 20 séances qui ont pour vocation de permettre aux participants de fabriquer des vêtements et des accessoires.



- **Atelier « Entre nous » (éveil) de soutien à la parentalité par l'association Jocs de llenga d'aquí par Noria Palé Fillatreau**, 8 rue des Pervenches, 66180 Villeneuve-de-la-Raho, pour un montant de **660 € TTC**. Sont mis en œuvre 6 ateliers d'éveil parents enfants dans l'espace « Petite-Enfance Entre nous » de l'espace citoyen Mailloles. Ils permettent de favoriser l'échange sur les questions parentales, valoriser les compétences parentales ou encore de développer l'écoute entre parents et enfants.
- **Atelier « Jeux m'amuse » de jeux en bois par l'atelier Robinson**, 1 rue de l'Espérance, 66450 Pollestres, pour un montant de **370 € TTC**. Mise en place de deux ateliers de jeux afin de renforcer la relation parentale et de favoriser la place du jeu au sein de la famille.
- **Atelier socio-esthétique par Flora socio-esthétique de Flora Lloveras**, 20 impasse Al Prat, 66740 Montesquieu-des-Albères, pour un montant de **1 120 € TTC**. Mise en place d'ateliers de bien-être à travers la socio-esthétique pour travailler le répit parental, la charge mentale, la confiance en soi, l'insertion professionnelle des parents et plus spécifiquement des mères.

**Soit un montant total de 4 050 € TTC.**

## **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **29 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240129-186640-AU-1-1

Accusé reçu le : **29 JAN. 2024**

Affiché le : **29 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

